

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

TBT/W/29
22 mai 1981

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

REUNION DES RESPONSABLES DES POINTS NATIONAUX D'INFORMATION

Note du secrétariat

1. A sa sixième réunion, qu'il a tenue les 4 et 5 février 1981, le Comité a accepté la suggestion du Président, qui estimait que "l'on pourrait envisager de réunir" les responsables des points nationaux d'information "pour leur permettre de comparer leurs expériences et leur façon de traiter leurs problèmes", et que le secrétariat devrait, pour préparer cette réunion comme il convient, procéder à une étude de faisabilité (TBT/M/6, paragraphes 25 et 26).

2. Le secrétariat a écrit aux délégations pour connaître leur opinion à ce sujet et recueillir leurs suggestions concernant l'ordre du jour possible et l'organisation d'une telle réunion. Dans leur grande majorité, les délégations qui lui ont répondu étaient favorables à cette idée et de nombreuses suggestions ont été formulées. Le secrétariat voudrait donc présenter les suggestions ci-après qui s'inspirent de ces réponses. On espère qu'à sa réunion de juin 1981, le Comité pourra débattre ces suggestions et les approuver, sous réserve, évidemment, de toute modification dont il pourrait convenir.

3. De nombreuses suggestions ont été formulées à l'égard des sujets à examiner lors de la réunion. Le secrétariat propose l'ordre du jour ci-après et indique un certain nombre de questions qui pourraient être considérées au titre des divers points de l'ordre du jour, le but étant de définir les thèmes des débats et non pas d'obliger les participants à suivre trop strictement une liste de questions détaillées.

a) Organisation des points d'information.

- Quelles difficultés ont présenté l'organisation et l'administration des points d'information? Comment ont-elles été surmontées?
- Comment les points d'information fonctionnent-ils et comment les responsabilités sont-elles réparties? Quels sont les effectifs et les dépenses?
- Quelles sont les relations des points d'information avec leur organisme de tutelle et/ou les pouvoirs publics?
- S'il existe plusieurs points d'information, comment les responsabilités sont-elles réparties entre eux et comment leurs travaux sont-ils coordonnés?

b) Portée de la collecte des normes et diffusion des informations.

- Existe-t-il un système d'information centralisé? Comment est-il organisé?
- Ce système comprend-il la classification et l'indexation des normes et l'identification des documents?
- Comment les données sont-elles collectées?
- Que contient la banque de données et qui peut y accéder?
- Rôle du point d'information et procédure suivie par celui-ci dans l'envoi de notifications?
- Comment les notifications reçues des autres signataires sont-elles distribuées?
- Quels ont été les retards enregistrés dans le traitement et la distribution des notifications, en particulier dans le cas des règlements pour lesquels le délai de présentation des observations est court?
- Quelles sont les possibilités de mettre en place un dispositif de coopération entre points d'information pour répondre aux besoins des industries nationales respectives?

c) Documentation.

- Procédures à suivre pour se procurer le texte des règlements?
- Quelles ont été les difficultés rencontrées pour envoyer les exemplaires demandés par les points d'information d'autres signataires et/ou obtenir les exemplaires demandés à ces points?
- Est-il possible de faire traduire les textes et, le cas échéant, quels sont le coût et les délais?
- Dans quelles langues les demandes peuvent-elles être présentées?
- La documentation est-elle fournie à titre onéreux?
- Quelles sont les modalités de paiement proposées?
- Dans quelle mesure les points d'information devraient-ils être tenus de répondre à des questions sur des règlements techniques et des normes existants?

d) Moyens de communication et publicité.

- Comment les demandes et les réponses sont-elles transmises d'un signataire à un autre?
- Quelles ont été les difficultés rencontrées, à ce jour, en matière de communication et de correspondance entre différents points d'information nationaux?
- Comment pourrait-on améliorer les voies de communication?
- Dans quelle mesure serait-il utile de publier un manuel sur le Code de la normalisation à l'usage des correspondants habituels des points d'information, à savoir les entreprises, les organisations commerciales?

e) Conclusions.

4. Il est suggéré que les délégations fassent connaître au secrétariat les noms des responsables du fonctionnement journalier des points d'information.¹ Il va sans dire que la participation à la réunion ne serait pas limitée à ces responsables et que ceux-ci pourraient se faire accompagner par des conseillers. Il est suggéré que les participants se rendent à la réunion en étant prêts à présenter une intervention sur les divers points de l'ordre du jour et, si possible, à fournir tout document utile lors de la réunion.

5. Il est suggéré de réserver deux jours pour la réunion, le premier étant consacré aux interventions sur les points de l'ordre du jour et le second à des contacts informels et à l'examen des conclusions que le Groupe pourrait vouloir tirer de la réunion. Enfin, il est suggéré que celle-ci ait lieu à l'automne. Comme il sera difficile de programmer une réunion pour la période précédant la session des PARTIES CONTRACTANTES, où tant d'autres réunions doivent se tenir, les responsables des points d'information nationaux pourraient se réunir dans la deuxième quinzaine de septembre.

¹ La liste de ces points figure dans les pages 65 à 76 du document TBT/6.